

Rapport du conseil communal du 30 juin 2021 à 16.00 heures

Absent excusé : /

Séance publique

État des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2020

Le solde des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2020 s'élève au total à 81.797,59 €. Le conseil communal décide à l'unanimité des voix de charger le receveur communal de poursuivre des recettes restant à recouvrer au montant de 80.688,88 €. Une décharge a été accordée pour un montant de 1.108,71 €.

Approbation de projets et devis

Installation d'un local de stockage au terrain de football à Ralingen

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix :

- d'approuver le devis au montant de 56.160,00 € TTC élaboré par le service technique communal ;
- de solliciter un crédit nouveau de 60.000,00 € au budget des dépenses extraordinaires 2021.

Mise en place d'un système de surveillance du réseau d'eau potable

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix :

- d'approuver le devis au montant de 37.440,00 € TTC élaboré par le service technique communal ;
- de solliciter un crédit nouveau de 40.000,00 € au budget des dépenses extraordinaires 2021.

Centre scolaire et sportif « Am Bongert » à Rosport

Le conseil communal sollicite à l'unanimité des voix un crédit nouveau de 90.000,00 € au budget des dépenses extraordinaires, ceci afin de procéder au règlement de plusieurs décomptes d'honoraires.

Programme des travaux d'amélioration et de mise en état de la voirie rurale pour l'année 2022

Le conseil communal soumet à l'unanimité des voix à Monsieur le directeur de l'Administration des services techniques de l'agriculture le programme annuel concernant les travaux d'amélioration et de mise en état de la voirie rurale pour l'année 2022, à savoir :

Localité	Lieux-dits	Nature des travaux	Longueur	Largeur
Givenich	op der laanger Mauer	reprofilage et goudronnage	400 m	3,3 m
Moersdorf	Zwischen den Wegen	reprofilage et goudronnage	360 m	3,3 m
Steinheim	am Loss	remise en état	285 m	3,3 m
Steinheim	Pléilay-koarz Uecht	reprofilage et goudronnage	85 m	3,3 m
Hinkel	Girsterklaus	reprofilage et goudronnage, renforcement virages (pavés en granit)	400 m	3,3 m

Girst	Hinkelter Bësch	reprofilage et goudronnage	971 m	3,3 m
Rosport	op Fénter	reprofilage et goudronnage	558 m	3,3 m
Rosport	um Hiwel	reprofilage et goudronnage	1.420 m	3,3 m
Rosport	Bakesbur	reprofilage et goudronnage	539 m	3,3 m
Rosport	Urbelwis	reprofilage et goudronnage	624 m	3,3 m
Girst	Embierg	reprofilage et goudronnage, renforcement virages (pavés en granit)	515 m	3,3 m
Moersdorf	an de Schlärwisen	reprofilage et goudronnage, renforcement virages (pavés en granit)	194 m	3,3 m

La commission communale de la voirie rurale a avisé favorablement le programme en date du 21 juin 2021.

Approbation de lotissements de terrains

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix :

- le lotissement d'une parcelle sise à Dickweiler, au lieu-dit « Rue d'Echternach », en deux lots distincts ;
- le lotissement d'une parcelle sise à Osweiler, au lieu-dit « Rue Principale », en trois lots distincts ;
- le lotissement de deux parcelles sises à Osweiler, au lieu-dit « Rue Principale », en trois lots distincts.

Approbation du contrat Pacte climat 2.0

En date du 14 avril 2021, le collège des bourgmestre et échevins a signé avec l'État du Grand-Duché de Luxembourg et le groupement d'intérêt économique My Energy le contrat Pacte climat 2.0 et ses annexes. Ce contrat entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021 et expire le 31 décembre 2030 et règle le fonctionnement du programme « European Energy Award » au Luxembourg et le paiement des subventions étatiques dont bénéficiera la commune pour la mise en œuvre de ce programme. Moyennant ce contrat, la commune s'est engagée de mettre en œuvre le programme prémentionné et d'instaurer une équipe climat qui aura comme mission d'établir un programme de travail sous l'animation du conseiller climat et d'en assurer le suivi.

Le conseil communal approuve le contrat Pacte climat 2.0 à l'unanimité des voix.

Allocation de subsides extraordinaires

Le conseil communal alloue à l'unanimité des voix les subsides extraordinaires suivants :

Bénéficiaire	Objet du subside	Montant
Aide aux enfants handicapés du Grand-Duché a.s.b.l..	Subside 2021 dans l'intérêt des enfants handicapés mentaux, physiques et défavorisés	100,00 €
Reckeng hellef a.s.b.l.	Don pour l'action de solidarité « Reckeng hellef » : 1 € par habitant de la commune de Rosport-Mompach	3.631,00 €
	Total :	3.731,00 €

Statuts de l'association sans but lucratif « Club des jeunes Ênnersauer »

Le conseil communal prend connaissance des statuts de l'association sans but lucratif « Club des jeunes Ênnersauer », en abrégé « CDJ Ênnersauer a.s.b.l. ».

Règlements de circulation

En date du 22 juin 2021, le collège des bourgmestre et échevins a édicté un règlement d'urgence de circulation dans le cadre de travaux à l'ancien moulin à Moersdorf. Le règlement est valable à partir du 28 juin 2021 jusqu'à la fin des travaux (prévue pour le 14 juillet 2021). Le conseil communal confirme le règlement d'urgence de circulation à l'unanimité des voix.

Par ailleurs, le conseil communal édicte à l'unanimité des voix un règlement de circulation à l'occasion du « Autofraie Sauerpark » à Rosport qui fonctionnera cette année comme période de test du 16 juillet au 14 septembre 2021.

Transactions immobilières

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix un acte de vente signé le 9 juin 2021 par le collège des bourgmestre et échevins et Euridice Helena Da Veiga Rodrigues concernant l'acquisition de deux parcelles sises à Girst, au lieu-dit « Kiircheberg », d'une contenance totale de 14,60 ares au prix de 11.680,00 €. L'acquisition est réalisée pour des raisons d'utilité publique, notamment dans l'intérêt de l agrandissement de la propriété communale et de la mise en œuvre du programme de mesures dans les zones de protection autour des captages d'eau souterraine Girst et Boursdorf.

Le conseil communal approuve avec 11 voix contre 1 voix (François Hurt) un acte de vente signé le 9 juin 2021 par le collège des bourgmestre et échevins et Annemarie Elisabeth Menager née Luft concernant l'acquisition d'une parcelle sise à Moersdorf, au lieu-dit « Zwischen den Graben », d'une contenance de 2,15 ares au prix de 860,00 €. L'acquisition est réalisée pour des raisons d'utilité publique, notamment dans l'intérêt de la renaturation de ladite parcelle.

Approbation de plusieurs contrats de bail

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix :

- les contrats de bail signés le 16 juin 2021 par le collège des bourgmestre et échevins et l'État du Grand-Duché de Luxembourg concernant la location des maisons sises 41 et 43, Route d'Echternach à Rosport. La Commune est autorisée à céder son droit au bail, même partiellement, afin de créer des logements sociaux ou d'héberger des demandeurs de protection internationale, sous sa propre responsabilité. Les contrats de bail sont conclus pour une durée de trente ans à partir du 1^{er} janvier 2021 et le loyer annuel s'élève pour chaque maison à 100,00 €.
- l'avenant n° 1 au contrat de bail à loyer du 19 décembre 2018 signé le 22 juin 2021 par le collège des bourgmestre et échevins et le Curé Luc Schreiner concernant le presbytère sis à Rosport, 5, Rue Luc Bonblet. Moyennant cet avenant, le loyer mensuel s'élève à 800,00 € à partir du 1^{er} juillet 2021.

Prise de position au sujet de la stratégie « Null Offall Lëtzebuerg »

Une directive européenne concernant la mise en décharge des déchets limite d'ici 2035 la quantité de déchets municipaux à mettre en décharge à 10% ou moins de la quantité totale de déchets municipaux produite « en poids ». Or, le projet de loi visant à transposer cette directive interdit la mise en décharge de déchets municipaux au Luxembourg au 1^{er} janvier 2030 (stratégie « Null Offall Lëtzebuerg ») et dépasse ainsi les objectifs fixés par la directive européenne. En tant que commune-membre du syndicat intercommunal SIGRE (Syndicat Intercommunal pour la gestion des déchets ménagers, encombrants et assimilés en provenance des communes de la région de Grevenmacher, Remich et Echternach) exploitant la décharge « Muertendall », le conseil communal invite avec 10 voix contre 1

voix (Reiner Hesse) et 1 abstention (Ingvi Halldorsson) le Gouvernement à demander à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable à procéder à une transposition fidèle du texte de la directive européenne et de respecter et de ne pas aller au-delà des délais et des taux de la directive en ce qui concerne la mise en décharge de déchets municipaux au Luxembourg.

Approbation du plan de développement de l'établissement scolaire 2021-2024

Selon la législation en vigueur, chaque école se donne un plan de développement de l'établissement scolaire qui est élaboré par le comité d'école sous la responsabilité de son président, en collaboration avec les partenaires scolaires.

Le plan de développement scolaire élaboré pour la période 2021-2024 pour l'école « Schoul Mompech » et celui élaboré pour la période 2021-2024 pour l'école « Schull Rouspert » ont été avisés favorablement par les représentants des parents d'élèves respectifs et par le directeur de région de l'Enseignement fondamental.

Le conseil communal approuve les plans de développement scolaire 2021-2024 prémentionnés à l'unanimité des voix.

Approbation de l'organisation scolaire provisoire pour l'année scolaire 2021/2022

La présidente du comité d'école de Mompach, Joëlle Theobald-Schmit, et le président du comité d'école de Rosport, Paul Werdel, donnent les explications nécessaires relatives à l'organisation scolaire 2021/2022.

Voici quelques chiffres provisoires :

Ressort scolaire Mompach

Cycle 1

Préoce	1 classe	21 élèves
Cycle 1 (préscolaire)	2 classes	30 élèves
Total		51 élèves

Cycles 2-4

Cycle 2.1.	1 classe	19 élèves
Cycle 2.2.	1 classe	16 élèves
Cycle 3.1.	1 classe	17 élèves
Cycle 3.2.	1 classe	15 élèves
Cycle 4.1.	1 classe	19 élèves
Cycle 4.2.	1 classe	16 élèves
Total		102 élèves

Total élèves ressort scolaire Mompach	153 élèves
---------------------------------------	------------

Ressort scolaire Rosport

Cycle 1

Préoce	2 classes	29 élèves
Cycle 1 (préscolaire)	3 classes	49 élèves
Total		78 élèves

Cycles 2-4

Cycle 2.1.	1 classe	18 élèves
Cycle 2.2.	2 classes	22 élèves
Cycle 3.1.	2 classes	27 élèves
Cycle 3.2.	2 classes	25 élèves
Cycle 4.1.	2 classes	29 élèves
Cycle 4.2.	2 classes	26 élèves
<hr/>		
Total		147 élèves

Total élèves ressort scolaire Rosport 225 élèves

Total élèves ressort scolaire Mompach & ressort scolaire Rosport 378 élèves

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix l'organisation scolaire provisoire pour l'année scolaire 2021/2022.